



Bulletin d'information municipal Spécial CORONAVIRUS N°2 Mai 2020



Edito – le mot du maire

DECONFINEMENT

Le 11 mai est là. Cette date marque la fin de la période de confinement. C'est aussi le début d'une période, probablement longue voire très longue, de précautions sanitaires imposées et essentielles à respecter. Ce 11 mai ne peut marquer le retour à « la vie d'avant ». Chacun a pu remarquer, y compris dans les rues de Gentelles, même si cela n'a pas été aussi excessif que dans d'autres communes plus importantes, que certains ont anticipé ce déconfinement. Ce n'est civiquement pas acceptable.

Pendant cette longue période, les activités municipales ont continué.

Pour l'administratif, grâce à Delphine, qui a assuré cette continuité par télétravail et par une rencontre régulière avec le Maire par messages ou en Mairie ;

Pour l'entretien de la commune grâce aux employés communaux (merci Thierry, Bernard et Maxime). Je leur ai par contre demandé de ne pas entretenir les caniveaux suivant en cela les consignes préfectorales. Ils peuvent (devraient ?) être entretenus par les riverains. De même pour les sites de rassemblements potentiels : terrain de boules, jeux extérieurs...

Malheureusement les incivilités ont repris aussi et pas nécessairement par des jeunes ou moins jeunes venus d'ailleurs ! Casses de matériels collectifs ; dégradations de biens particuliers ; réunions bruyantes nocturnes ou en plein jour... pour certains le confinement n'a pas changé leurs sales habitudes. La gendarmerie a dû intervenir, sur notre demande, à plusieurs reprises. Le moment que nous visons devrait davantage nous amener tous vers plus d'entraide et de solidarité plutôt que l'individualisme au détriment des autres.

Dans ce second numéro d'informations municipales spécial Covid, en l'absence de réunion du Conseil municipal et de ses comptes rendus nous vous présentons les différentes activités municipales de ces dernières semaines. Prenez soin de vous et de vos proches, continuons à appliquer les gestes barrière.

Les masques.

- Le point au 8 mai 2020, ce point évoluant au jour le jour-

Nous devrions être en mesure de fournir à chaque habitant de la commune :

- 1 masque lavable et réutilisable fourni par le Conseil Départemental et l'Etat, à priori mi-mai ;
- 1 masque lavable et réutilisable fourni par le Conseil Régional des Hauts de France, à priori mi-mai ;
- 1 masque lavable et réutilisable acheté par la commune à une entreprise textile locale, à priori mi-mai.

Pour obtenir ces masques, nous vous donnerons un rendez-vous, à des horaires différents selon les rues et une seule personne par foyer se déplacera. Ceci pour éviter les regroupements. Vous pourrez demander à une personne de vos connaissances de prendre votre/vos masques pour votre foyer s'il vous est difficile de vous déplacer (l'indiquer sur papier libre que devra être présenté par votre intermédiaire).

La communauté de commune a d'ores et déjà fourni quelques masques à chaque commune pour la protection du personnel municipal ainsi que des employés du Sisco.

En complément, des masques chirurgicaux de secours ou pour les urgences ont été achetés par la commune et devraient être disponibles fin mai – début juin.

Fabriquez vos propres masques



Nous vous proposons, le mardi 12 mai après-midi un ou des ateliers de réalisation de masques personnels en tissus. Quelques personnes se sont proposées pour encadrer et aider les personnes peu habiles à coudre. Ce serait un atelier collectif : chacun vient avec sa machine à coudre, ses tissus – des dons de tissus ont été proposés spontanément et seront disponibles ; vous pouvez continuer à en donner –, ses élastiques (l'approvisionnement est difficile actuellement en magasins !) et réalise son/ses masques et repart avec ou les donne à qui il veut. Ces masques n'étant pas certifiés, ils ne pourront être distribués par l'intermédiaire de la commune.

Si vous êtes intéressé(e), envoyez un mail à mairie.gentelles@wanadoo.fr avant mardi 12 heures. Nous vous donnerons une heure de venue à l'espace Maintenon pour un atelier. Nous ne pouvons accueillir plus de 10 personnes simultanément.

La rentrée scolaire de fin de confinement.

Elle est annoncée pour le 12 mai (les enseignantes travaillant le 11 mai pour préparer cette rentrée... extraordinaire). Les enfants ne viennent plus en classe depuis le 13 mars et les enseignantes leur fournissent le travail à faire, grâce aux moyens numériques, pour chaque jour. Elles les contactent aussi par vidéo interposée (classe virtuelle une heure par jour) et se disent satisfaites du travail fait par les enfants... Mais cela ne peut remplacer tout ce que l'école apporte à nos enfants.

Avec François Debeugny – Maire de Cachy, commune avec laquelle nous formons un syndicat scolaire – nous avons décidé de tout faire pour permettre l'ouverture des deux écoles au 11 mai.

Cela n'est pas une mince affaire. Les consignes sanitaires à faire appliquer sont innombrables (le protocole décrivant ces mesures fait 63 pages !) et doivent être strictement respectées. Il en va de la santé des enfants, des enseignantes et du personnel d'encadrement.

Faut-il ou non ouvrir les écoles au 11 mai ? Chacun peut avoir son avis. Il n'y a pas de bonne solution. Ne pas ouvrir, ce serait déscolariser les enfants au moins 6 mois), sans contact avec les autres (et le problème sera-t-il résolu en septembre ?). On peut raisonnablement en douter. Quelles en seraient les conséquences ? Aussi bonnes soient les relations entre parents et enfants elles ne peuvent remplacer le rôle de socialisation de l'école. Quelle que soit la qualité du télétravail, il ne concerne que quelques matières essentielles et néglige d'autres apprentissages qui sont aussi importants pour la construction de l'individu.